

WHITEPAPER

eHEALTH dans le cabinet de kinésithérapie

Informations essentielles pour le fonctionnement quotidien dans le cabinet de kinésithérapie



Synchronizing Healthcare



CompuGroup
Medical

Dans cette brochure

Qu'est-ce que l'eHealth ?.....	3
Accès à l'ehealth ?.....	3
Flux de données eHealth pour le kinésithérapeute	4
MyCareNet.....	5
eAgreement	5
eAttest & eFact.....	5
Accès aux plateformes en ligne et aux bases de données	6
Member Data (MDA)	6
BelRAI ©.....	6
Ebpracticenet	6
CoBRHA	6
Consentement éclairé et relation thérapeutique	7
Hubs	7
Coffre-fort de santé	7
Rapports et imagerie.....	8
Notes de journal	8
eHealthBox.....	8
SumEHR.....	8
Recip-e	8
Pourquoi se digitaliser.....	9
FAQ	11

Qu'est-ce que l'eHealth ?

L'eHealth désigne l'échange électronique sécurisé de données de santé entre les différents acteurs du secteur médical. La plateforme eHealth est un organisme fédéral qui met à disposition des services permettant un échange fiable et sécurisé d'informations entre prestataires de soins, tout en garantissant la participation active du patient dans son parcours de soins.

L'objectif de l'eHealth est de favoriser une collaboration multidisciplinaire efficace entre les différents acteurs de soins.

Aujourd'hui, les informations médicales des patients sont réparties entre plusieurs systèmes informatiques, utilisés par les prestataires de soins et les établissements. Le partage sécurisé de ces données est essentiel pour garantir une prise en charge optimale et coordonnée du patient. La sécurité des informations, la confidentialité du patient et le respect du secret médical sont au

cœur de cette démarche. Grâce à eHealth, seules les données strictement nécessaires au suivi et au traitement du patient sont échangées. Le patient reste pleinement acteur : son consentement est indispensable pour autoriser le partage de ses données. De plus, seuls les prestataires ayant une relation thérapeutique avec le patient peuvent y accéder. Une matrice d'accès précise également quels types de données sont accessibles selon le profil du prestataire de soins.

Enfin, les services de base d'eHealth permettent une communication sécurisée entre différentes plateformes. Par exemple, l'échange de données avec les mutualités (Member Data, eAgreement, eFact, eAttest) est assuré via MyCareNet, garantissant un flux d'informations fiable et sécurisé.

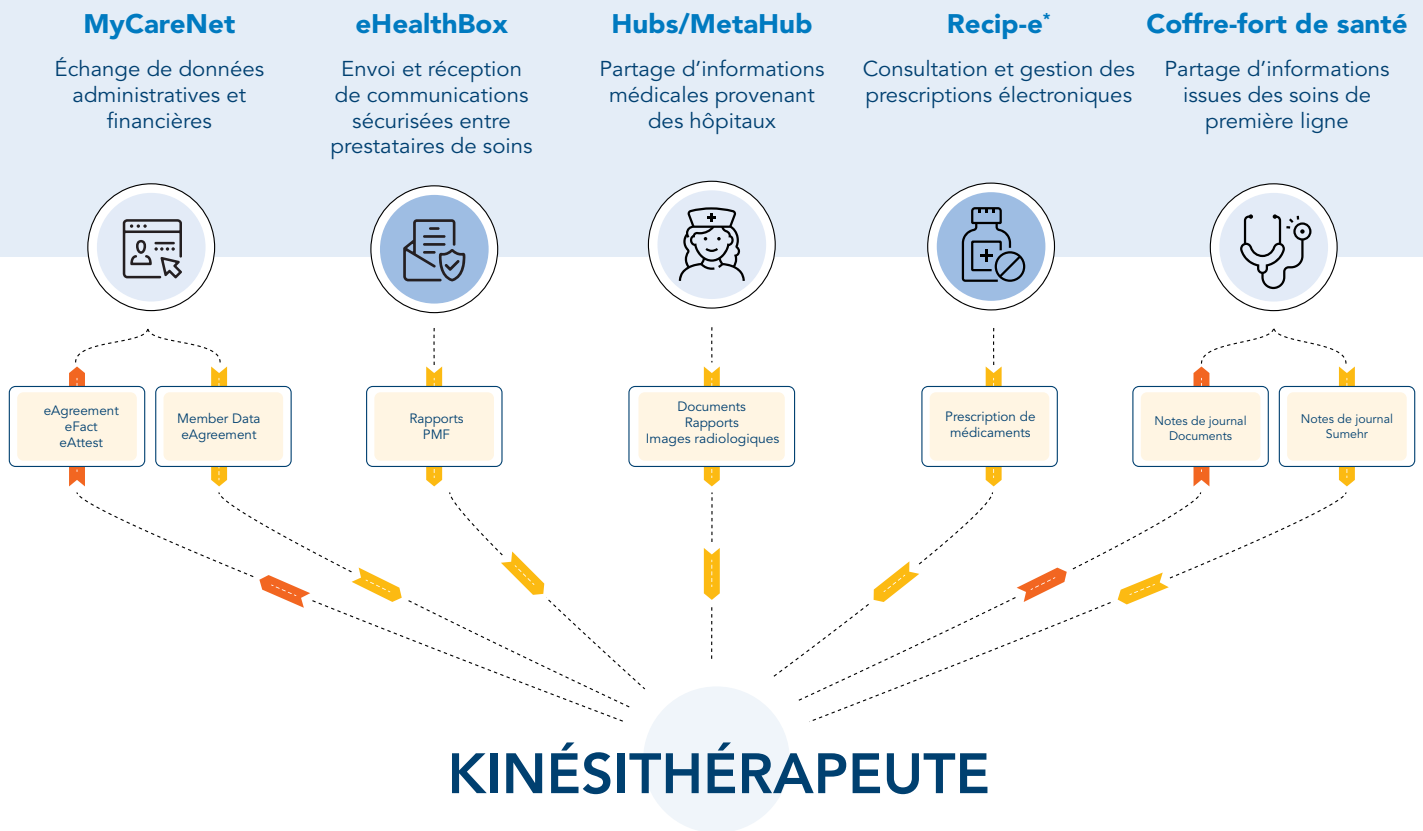
Accès à l'ehealth

Pour accéder aux services de base de la plateforme eHealth, le prestataire de soins doit disposer d'un certificat eHealth actif. Ce certificat permet de garantir son identification de manière sécurisée, via sa carte eID ou l'application Itsme.

Pour en savoir plus sur l'utilisation et la lecture du certificat eHealth dans le logiciel, [consulter la procédure ici](#).



Flux de données eHealth pour le kinésithérapeute



* Sera attendu ultérieurement

MyCareNet

Grâce au portail eHealth, les prestataires de soins et les organismes assureurs (OA) utilisent la plateforme MyCareNet pour échanger des informations de manière sécurisée et entièrement numérique. Cette plateforme centralise différents services tels que Member Data, eAgreement, eAttest, eFact, etc.

MyCareNet assure ainsi la communication digitale entre les prestataires et les OA, notamment pour la gestion administrative et financière des soins.



eAgreement

Pour la facturation électronique des prestations de kinésithérapie, chaque nouvelle série de traitements doit être enregistrée via eAgreement. Auparavant, cette procédure était uniquement obligatoire pour certains cas spécifiques (avis Fa/Fb, pathologies E ou nouvelles séries). Aujourd'hui, elle est nécessaire pour tous les types de prestations électroniques, car elle permet : de transmettre la prescription à la mutualité, de vérifier les accords déjà en cours, d'assurer un suivi administratif plus efficace.

Les avantages sont nombreux : confirmation immédiate pour la majorité des cas
traitement plus rapide des demandes d'approbation ou de refus, réduction des délais grâce à la suppression des échanges papier et meilleur contrôle des traitements déjà autorisés pour un patient

À noter : l'ordonnance papier doit être conservée par le kinésithérapeute. Cette obligation ne s'applique pas aux ordonnances électroniques une fois pleinement opérationnelles.



eAttest & eFact

eAttest permet l'envoi électronique des attestations de soins aux organismes assureurs. L'attestation doit être transmise le jour même de la prestation. Si l'accord eAgreement est encore en attente, les prestations peuvent exceptionnellement être envoyées avec la première séance après validation.

Lorsque la facturation ne peut pas être effectuée au jour le jour, il est nécessaire de passer à eFact pour le reste de la série de traitements. Une fois ce passage effectué, il n'est plus possible de revenir à eAttest afin d'éviter toute incohérence dans la chronologie des prestations et le suivi des compteurs des organismes assureurs.

eFact est utilisé dans le cadre du tiers payant. Contrairement aux anciens relevés papier, il est fortement recommandé d'envoyer les factures de manière régulière, idéalement quotidienne, afin de : accélérer les remboursements, permettre un traitement plus rapide des dossiers et détecter plus tôt d'éventuelles erreurs ou anomalies

Accès aux plateformes en ligne et aux bases de données



Member Data (MDA)

Le service MDA (Member Data – Données du membre) de MyCareNet permet aux prestataires de soins de consulter certaines données administratives d'un patient auprès de sa mutualité. Cela permet notamment de vérifier rapidement : si le patient est bien assuré, quelle mutualité est concernée, qui est le titulaire du Dossier Médical Global (DMG), si le patient est inscrit dans une maison médicale, s'il bénéficie d'un statut spécifique (palliatif, maladie chronique, etc.). Selon la discipline du prestataire, seules certaines informations peuvent être consultées.



Plateforme BelRAI©

BelRAI© est la version belge du système international InterRAI. Il s'agit d'une plateforme digitale permettant de réaliser des évaluations standardisées et multidisciplinaires. Elle permet d'évaluer de manière structurée les besoins physiques, mentaux et sociaux d'un patient.

Les données encodées offrent une vision globale de l'état de santé du patient et facilitent la collaboration entre professionnels de différentes disciplines afin de construire un plan de soins intégré, adapté et de qualité.



Ebpracticenet

Ebpracticenet est une plateforme en ligne dédiée à la pratique fondée sur les preuves (Evidence-Based Practice). Elle donne accès à :

- des recommandations cliniques basées sur la recherche scientifique
- des résumés et analyses critiques d'articles scientifiques
- des brochures destinées aux patients
- des outils de mesure
- du contenu audiovisuel

Les informations peuvent être consultées via un moteur de recherche ou à partir de notre logiciel en fonction du diagnostic ou du code CIM. Toutes les informations sur Ebpracticenet sont validées et approuvées par le Cebam, le Centre belge pour l'Evidence-Based Medicine. Cela garantit la base scientifique.



CoBRHA

CoBRHA (Common Base Registry for HealthCare Actor) est une base de données belge regroupant les prestataires et institutions de soins disposant d'un numéro INAMI.

Elle permet, par exemple, d'ajouter facilement un nouveau médecin généraliste dans le logiciel à partir d'une source officielle centralisée.

Consentement éclairé et relation thérapeutique

Échange sécurisé des données de santé (Hubs-Metahub & Coffre-fort de santé): en Belgique, les données médicales peuvent être échangées de manière sécurisée entre prestataires de soins et établissements de santé via le système des hubs-metahub et le coffre-fort de santé. Avant tout accès aux données d'un patient, deux conditions doivent être remplies :

- le patient doit avoir donné son consentement éclairé pour le partage de ses données de santé
- une relation thérapeutique doit exister entre le patient et le prestataire de soins concerné

Le patient peut à tout moment : retirer son consentement ou supprimer une relation thérapeutique avec un prestataire spécifique. Ces actions peuvent être effectuées via [masanté.be](https://www.masanté.be) ou via les hubs. Le consentement éclairé est enregistré une seule fois auprès de eHealth. En revanche, la relation thérapeutique doit être enregistrée et confirmée pour chaque prestataire ou institution avant tout accès aux données médicales.

Hubs et échange de données de santé

Un hub est un réseau régional sécurisé qui permet le partage d'informations médicales issues principalement des hôpitaux et des établissements de soins de deuxième ligne. Grâce à ce système, les prestataires de soins peuvent consulter différentes données utiles telles que : résultats d'analyses, rapports médicaux, images médicales et résultats de laboratoire.

Le hub fonctionne comme un index des données disponibles auprès des établissements affiliés. Les données restent stockées dans l'établissement d'origine et sont simplement rendues accessibles via le réseau du hub, en temps réel.

Interconnexion nationale (metahub): en Belgique, les différents hubs régionaux sont interconnectés via un metahub central géré par la plateforme fédérale eHealth. Cela permet aux prestataires de soins d'accéder à des informations médicales provenant d'établissements situés en dehors de leur propre région. Quatre grands réseaux assurent l'échange de données entre les établissements de soins :

Flandre

- Cozo (Plateforme de soins collaborative)
- VZN KU Leuven (Réseau hospitalier KU Leuven)

Wallonie

- RSW (Réseau Santé Wallon)

Bruxelles

- RSB (Réseau Santé Bruxelles)

Coffre-fort de santé

Le coffre-fort de santé permet le partage sécurisé de données issues des soins de première ligne entre différents acteurs de la santé. Il contient notamment des informations telles que : les vaccinations, le schéma de médication, les notes de suivi (journal du patient) et les résumés de dossier médical (SumEHR). Contrairement aux hubs, les données sont ici stockées directement dans le coffre-fort de santé, car les systèmes des prestataires de première ligne ne sont pas toujours connectés en continu.

Les coffres-forts de santé en Belgique sont :

Flandre

- Vitalink

Wallonie

- RSW

Bruxelles

- RSB (Brusafe)



Notes de journal

Les notes de journal sont de courts messages, parfois informels, rédigés par les prestataires de soins de première ligne (médecins généralistes, kinésithérapeutes, infirmiers à domicile, etc.). Elles contribuent au suivi quotidien du patient et remplacent le carnet de notes traditionnel utilisé dans les soins à domicile.

Ces notes peuvent être consultées et ajoutées au coffre-fort de santé, à condition que : le patient ait donné son consentement éclairé une relation thérapeutique soit établie entre le patient et le prestataire de soins.



SumEHR

Le SumEHR (Summarized Electronic Health Record) est un résumé structuré du dossier médical du patient. Il regroupe les informations essentielles permettant aux prestataires de soins d'obtenir rapidement une vue d'ensemble de l'état de santé du patient. Ce résumé est établi par le médecin généraliste et peut inclure notamment : les antécédents médicaux, les traitements en cours, les vaccinations et les allergies et intolérances.

L'accès au SumEHR dépend du réseau et des autorisations du prestataire de soins. Les données disponibles pour les kinésithérapeutes peuvent être limitées à certaines informations pertinentes, telles que les allergies, réactions médicamenteuses et contacts de soins. Ces données sont accessibles via les infrastructures régionales de partage de données (notamment RSB, RSW et Vitalink), interconnectées au niveau national via eHealth.

Rapports et imagerie

Afin de garantir des soins de qualité, il est essentiel que le prestataire de soins puisse disposer rapidement d'une vision globale de l'état de santé du patient. Grâce aux hubs, certains documents tels que les rapports de rééducation et les examens d'imagerie locomotrice peuvent être consultés, pour autant qu'ils aient été mis à disposition par l'établissement de soins ou le prestataire concerné, et que les droits d'accès définis par la matrice du hub ou du coffre-fort le permettent. Au sein des réseaux RSW et RSB, les kinésithérapeutes ont également la possibilité de partager des rapports avec les autres professionnels de santé.



eHealthBox

La eHealthBox est le moyen le plus sécurisé et officiellement reconnu en Belgique pour l'envoi de données médicales confidentielles entre prestataires de soins. Les messages sont cryptés via le certificat eHealth, garantissant que seuls l'expéditeur et le destinataire peuvent y accéder et les consulter.

Entièrement intégrée dans les logiciels agréés, la eHealthBox constitue également une solution simple et efficace pour l'échange d'informations médicales entre professionnels de santé.



Recip-e

La plateforme Recip-e permet aux médecins de rédiger des prescriptions électroniques de médicaments de manière sécurisée. Le patient peut ensuite retirer ses médicaments en pharmacie grâce à sa carte d'identité électronique, sans devoir présenter une prescription papier.

Le schéma de médication peut être consulté par différents prestataires de soins (médecins, dentistes, infirmiers, sages-femmes), à condition qu'une relation thérapeutique soit établie avec le patient. Dans le futur, un accès limité au schéma de médication est envisagé pour les kinésithérapeutes. Par ailleurs, la prescription électronique en kinésithérapie devrait également être progressivement introduite dans les prochaines années.

Pourquoi numériser?

Moins d'administration

Gestion de dossier : simplifiée et centralisée

La gestion des dossiers patients devient plus fluide grâce à l'intégration automatique des données administratives et médicales. Les informations issues de Member Data et eAgreement permettent de créer et compléter automatiquement les dossiers patients, incluant les données d'identité, d'assurance, les accords en cours et les contacts médicaux.

Accès simplifié aux prestataires de soins

Grâce à l'intégration de CoBRHA, les données actualisées des prestataires de soins (médecins, prescripteurs, équipes de soins) sont accessibles directement, sans encodage manuel.

Minimisez les erreurs

Notre système effectue un contrôle automatique de la présence d'une Epathologie ou du statut palliatif de vos patients, ce qui réduit les risques d'erreurs d'enregistrement.

Vers la digitalisation complète des prescriptions

Dès que la prescription électronique de kinésithérapie sera pleinement déployée, elle pourra être intégrée automatiquement dans le système, réduisant progressivement la nécessité de conserver des documents papier.

Toujours des informations d'assurance à jour

Profitez de la tranquillité d'esprit qui vient avec la certitude que vous disposez toujours de la situation d'assurabilité la plus récente de vos patients.

Soins multidisciplinaires de qualité

Une vision complète du patient

Les hubs et coffres-forts de santé offrent un accès centralisé aux informations essentielles du patient. Depuis un point unique, il est possible de consulter : les rapports médicaux et de rééducation, les images médicales, les données du SumEHR et les notes de journal.

Évaluation standardisée avec BelRAI

L'outil BelRAI© permet une évaluation multidisciplinaire standardisée de l'état de santé du patient. Il favorise une meilleure coordination entre professionnels grâce à l'utilisation de grilles et d'échelles uniformisées.

Communication simplifiée entre soignants

Les notes de journal numériques remplacent les supports papier traditionnels et assurent un partage clair et accessible des informations entre les différents prestataires de soins concernés.

Sécurité et suivi du patient

Les informations issues du SumEHR permettent d'identifier les allergies, intolérances et contacts médicaux, garantissant une prise en charge plus sécurisée et personnalisée. Le système contribue également à limiter les erreurs grâce à des vérifications automatiques de certaines données administratives et médicales (ex. statut pathologique ou palliatif).

Une pratique basée sur les preuves

L'intégration avec Ebpracticenet permet d'accéder directement à des recommandations et contenus scientifiques actualisés, soutenant une pratique fondée sur les données probantes.

Facturation

Réduction des risques d'impayés

Le passage à des solutions de paiement digitalisées (par exemple par séance via Payconiq) permet de limiter les risques de non-paiement. La vérification de la situation d'assurabilité renforce également la sécurité des remboursements dans le cadre du tiers payant.

Facturation plus précise

Les contrôles automatiques lors de l'envoi des eAttest et eFact permettent de réduire les erreurs de tarification et de nomenclature, limitant ainsi les corrections ultérieures.

Remboursements accélérés

Les patients bénéficient de remboursements plus rapides, généralement dans les jours suivant le traitement.

Paiements plus rapides

Les états de facturation électroniques sont traités beaucoup plus rapidement, généralement en quelques jours (maximum deux semaines), contre plusieurs semaines en traitement papier.

Priorité aux documents numériques

En cas de divergence, les documents électroniques font foi par rapport aux versions papier.

Suppression des duplicatas papier

Les factures et preuves de soins sont envoyées directement par voie numérique, notamment via eBox, réduisant la charge administrative et améliorant l'efficacité globale du suivi.

Processus d'approbation optimisé

La digitalisation remplace les échanges papier et les envois postaux par des traitements électroniques, accélérant significativement les délais d'approbation des mutualités.

Accords

Vue sur les accords existants

Grâce à eAgreement, vous disposez d'un aperçu clair des accords actifs et passés pour chaque patient. Le système permet de vérifier et de suivre les accords en cours, tout en garantissant la cohérence des données lors de la facturation électronique, notamment via le contrôle automatique de la nomenclature.

Simplification administrative

La digitalisation permet de supprimer les impressions papier, les envois postaux et les frais associés. L'ensemble du suivi des accords et des échanges avec les organismes assureurs est entièrement réalisé de manière électronique, ce qui permet un gain de temps significatif pour le prestataire et le patient.

Processus d'approbation accéléré

Ne perdez plus de temps avec la correspondance lente par courrier qui doit être scannée manuellement par la mutuelle. Grâce à la numérisation, les approbations sont traitées plus rapidement, vous permettant de travailler de manière plus efficace.





Que signifie un accord?

Un "accord" est une autorisation de l'organisme assureur pour la prise en charge de certains soins. Dans Oxygen, il est affiché sous le nom de "période".

Que se passe-t-il avec l'ordonnance lorsque la facture est envoyée par voie électronique?

Lorsque la facturation est électronique, la prescription doit être accessible pour contrôle selon les règles en vigueur. En cas de prescription papier, celle-ci doit en principe être conservée par le kinésithérapeute. Dans le futur, Les prescriptions électroniques via Recip-e ne nécessiteront plus de conservation papier.

Est-il possible de facturer électroniquement avec un accord papier existant ?

Pour éviter les erreurs et incohérences, il est recommandé d'utiliser la facturation électronique dès le début d'un cycle de traitement et de conserver un seul mode de facturation pour un même accord. Lorsqu'une facturation papier a déjà été utilisée, le passage vers la facturation électronique pour le même accord est en principe déconseillé afin d'éviter des incohérences dans les données transmises aux mutualités. Les prestations d'un accord en cours peuvent être facturées via eFact, à condition de respecter un flux de facturation cohérent et qu'aucun document papier contradictoire n'ait été émis. L'utilisation de eAttest dépend du flux de facturation choisi et des règles liées à l'eAgreement. Une fois un cycle de facturation engagé, les prestations doivent suivre le même mode de transmission.

Est-ce que je suis obligé d'envoyer un eAttest le jour même ? Et si je dois d'abord faire une demande pour E-pathologie ?

En principe, l'eAttest est envoyée rapidement après la prestation, le jour même. Une exception existe lorsqu'une autorisation préalable est nécessaire (par exemple pour une E-pathologie ou une nouvelle série de traitements). Dans ce cas, les prestations sont transmises après approbation et peuvent être regroupées avec la première prestation suivant l'accord. Avec eFact, la facturation ne doit pas être effectuée quotidiennement.

Que faire en cas de problème de connexion à eHealth ?

Il peut arriver qu'une connexion à eHealth ou MyCareNet ne soit pas possible (panne du système, problème Internet, matériel défectueux ou intervention en visite à domicile). Dans ce cas, des solutions de secours sont prévues. Si la lecture de la eID n'est pas possible, le système propose une méthode alternative de connexion. Si l'envoi d'une eAttest échoue, il est possible de basculer vers eFact pour la facturation. Dans ce cas, il est important de continuer à utiliser ce même mode pour l'ensemble de la série de prestations.

Et les patients en visite à domicile ? Comment sont-ils facturés par exemple avec l'eAttest ? Comment lire la eID ?

La lecture de la carte d'identité électronique (eID) n'est pas obligatoire pour la facturation ou l'administration des soins. Elle est simplement un moyen d'identification sécurisé. Elle peut être utilisée pour faciliter certaines démarches comme l'identification du patient ou l'accès aux services eSanté.

- utilisation d'un ordinateur portable avec lecteur eID (ex. CGM Oxygen ou CGM OxyBoxy)
- encodage manuel du numéro NISS (INSZ) dans le logiciel

OXYGEN

Logiciel pour et avec les thérapeutes

CompuGroup Medical Belgique

Brusselsesteenweg 283/10
9230 Wetteren

info.be@cgm.com
+32 (0)59 270 570

cgm.com/be

Synchronizing Healthcare



**CompuGroup
Medical**